

UN EMPRUNT MUNICIPAL

C'est plutôt deux emprunts que nous devrions dire, puisque le conseil municipal de Montréal demande, d'une part, des soumissions pour une somme de \$3,000,000 et, d'autre part, elle invite le public à souscrire à \$222,000 de bons de \$50 à 4 p.c. remboursables en 40 ans.

Depuis longtemps, le public demande par la voie des journaux que les emprunts des gouvernements et des municipalités soient accessibles à la petite et à la moyenne épargnes du pays.

Nos édiles n'ont pas cru devoir donner satisfaction au public pour l'emprunt de \$3,000,000 ; ils ont dit que pour commencer, il valait mieux faire appel à l'épargne populaire pour une somme moins élevée. On a donc eu recours pour l'emprunt de \$3,000,000 à l'usage ancien de demander des soumissions à quelques banques et à des courtiers en débetures. Nous craignons que les échevins se soient trompés et pour nous en convaincre il nous suffit de jeter un coup-d'œil sur le montant des dépôts tant dans les banques que dans les caisses d'épargne du gouvernement au 30 avril dernier, dépôts qui s'élevaient à plus de trois cents millions.

Or, comme ces sommes ne rapportent pas un intérêt de plus de 3 p.c. en moyenne, il est parfaitement raisonnable de penser que l'épargne se serait portée vers l'emprunt de la municipalité de Montréal de façon à le couvrir plusieurs fois, si un intérêt de 3½ p.c. seulement lui avait été offert.

Nous sommes persuadés qu'un emprunt fait dans ces conditions aurait été plus avantageux pour la municipalité que celui pour lequel il est demandé des soumissions aux banques et aux courtiers. Nous saurons bientôt à quelles conditions la Cité aura obtenu les trois millions

dont elle a besoin, mais ces conditions lui seront plus onéreuses que si elle s'était adressée directement au public.

Pour l'emprunt de \$222,000, il ne s'adresse pas non plus à la petite épargne puisqu'il n'est pas stipulé qu'il y aura une répartition entre les souscripteurs. Un seul soumissionnaire pourra sans doute enlever le morceau, ou bien l'emprunt sera divisé entre quelques capitalistes favorisés qui revendront à gros bénéfices au public les bons destinés à la petite épargne.

Il eût fallu, pour donner satisfaction aux vœux de cette petite épargne, stipuler que les bons de l'emprunt seraient sujets à répartition proportionnellement aux souscriptions de chacun après que les souscripteurs d'un seul bon auraient été servis.

C'eût été encourager l'épargne dans la classe ouvrière et lui rendre un service réel ; mais nos édiles ont bien d'autres pensées en tête.

LA NOUVELLE PLANTE TEXTILE DE L'AVENIR

Il y a quelques années, un explorateur annonçait qu'il avait découvert, en Asie, une plante produisant des fibres soyeuses et utilisée par les habitants de certaines contrées, notamment par les Turcomans, pour la confection de liens et de câbles, et par les Canaques pour la fabrication des tissus.

Cette plante, reconnue pour l'*A. pocynum Venetum L.*, est une sorte de buisson dont les branches cylindriques et effilées atteignent parfois jusqu'à six pieds de hauteur.

Elle croît dans le sud de l'Europe, en Sibérie, en Asie Mineure, dans le Nord de l'Inde, la Mandchourie et le Japon, mais elle n'a pas été cultivée d'une manière rationnelle et n'est utilisée, jusqu'à présent, qu'à l'état sauvage.